



# Recueil de bonnes pratiques 2023

## VENETIS

Le Réseau Produit en Bretagne s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale et demande donc à chacun de ses membres de renseigner, chaque année, son recueil de bonnes pratiques en matière de RSE, sur l'année écoulée. Ce rapport annuel permet à l'entreprise de resituer ses actions dans le temps pour piloter son action RSE et ainsi identifier les points restant à améliorer. Le recueil de bonnes pratiques le plus récent est affiché sur la page de présentation de l'entreprise, sur le site [www.produitenbretagne.bzh](http://www.produitenbretagne.bzh)

### Gouvernance responsable

#### Engagement explicite de la Direction en faveur de la RSE

De part son activité même Vénétiis est un outil de RSE pour ses parties prenantes.

Fondé par des dirigeant.e.s qui souhaitaient, déjà il y a 27 ans, lutter contre la précarité de l'emploi et trouver un moyen innovant de recruter et de fidéliser des salarié.e.s pour leurs organisations, Vénétiis continue à être dirigé par des chef.fe.s d'entreprises engagé.e.s bénévolement au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Les valeurs et principes d'actions de Vénétiis déclinés pour la gouvernance, les adhérents, les salarié.e.s et les partenaires sont les suivants :

- adaptabilité
- Compétences
- Partage
- Responsabilité solidaire

#### Informations des parties prenantes

Le conseil d'administration, composé de 20 dirigeant.e.s se réunit 4 fois par an. Il travaille également en sous-commissions thématiques en fonction des sujets à traiter.

L'assemblée générale est convoquée 1 fois par an et réunit l'ensemble des adhérents (340).

Le CSE, composé de 9 représentant du personnel est réunit 1 fois tous les deux mois.

Des courriers et mails sont adressés régulièrement aux différentes communautés Vénétiis pour les tenir informés de la vie de l'association et les inviter à participer aux travaux de l'association.

Les réseaux sociaux permettent également d'informer et d'animer les communautés.

Un baromètre salarié.e.s est réalisé tous les deux ans.

Des événements salarié.e.s, adhérents ou partenaires sont régulièrement organisés sur chacun des territoires et un temps est consacré à la vie de l'association.

En interne, une réunion plénière est organisée tous les mois pour partager l'ensemble des sujets avec les équipes (19 personnes en interne).

Les parties prenantes sont associées depuis juin 2021 au projet EXPLORA 2030 qui vise à co-construire la feuille de route quinquennale de l'association.

Engagement pris : poursuivre et renforcer ces démarches.

#### Engagement au sein de Produit en Bretagne (solidarité entre les membres, participation à la vie du Réseau)

Vénétiis participe régulièrement aux manifestations organisées localement sur les territoires du Morbihan et de Loire Atlantique.

Dans le Morbihan, l'association accueille dans ses locaux des événements PEB.

Plusieurs membres de l'équipe sont engagés dans PEB ce qui leur permet également de parler du réseau à nos adhérents et de communiquer sur les réseaux sociaux.

Plusieurs adhérents sont d'ailleurs adhérents de nos deux structures.

Nous travaillons avec plusieurs membres de PEB en tant que fournisseurs / partenaires.

Depuis décembre 2022, la Directrice Générale de VénétiS est devenue co-déléguée départementale de l'antenne Morbihan de Produit en Bretagne.

Engagement : poursuivre notre implication dans le réseau et aller dans les projets RSE

Engagement pris :

## Engagements en faveur de la diversité / droits des personnes

### Sensibilisation / communication

Engagement réalisé : continuer à accompagner et former les équipes interne sur ces sujets pour leur permettre de mieux communiquer en externe auprès de leurs interlocuteurs.

Engagement réalisé : VénétiS est désormais membre de l'association A compétence égale

Notre partenariat avec ACE se traduit de différentes manières à ce jour :

- audit tous les deux ans pour certifier notre professionnalisme en matière de non-discrimination ;
- formation des recruteurs internes à la non-discrimination ;
- participations aux enquêtes quantitatives nationales ;
- participation à certains de leurs webinaires...

Engagement à venir : intégration de certains groupes de travail de l'association

### Parité professionnelle homme / femme

Engagement pris et réalisés : mise en place d'une grille salariale pour lutter contre les écarts de salaire. Ecriture inclusive pour permettre à toutes et tous de se projeter dans les postes proposés.

### Emploi des jeunes / emploi des seniors

Engagement réalisé : sensibilisation et lien avec les établissements de l'enseignement supérieur et les acteurs de l'emploi. 26 actions réalisées par les équipes de VénétiS en 2023.

Engagement réalisé sur l'alternance : 4 alternants accompagnés en 2023 dont 3 qui ont reçu des propositions de CDI à suivre.

+ recrutements en temps partagé post alternance : chiffres en augmentation.

### Respect de la vie privée

Engagements réalisés :

- refonte du système de gestion documentaire et passage des éléments candidats dans le SI à 100%, SI lui-même paramétré RGPD.
- Accompagnement RH en matière de QVCT des salariés mis à disposition.

## Conditions et relations de travail

### Qualité de vie au travail

Engagement réalisé : partenariat avec Medaviz, intégration de la commission QVCT du Club Entreprise du Pays de Vannes, actions de sensibilisation lors des matinales salariés

Engagement pris : poursuivre et professionnaliser nos baromètres à destination des salariés en intégrant davantage d'items en lien avec la QVCT.

### Santé et sécurité au travail

Dans le cadre du fonctionnement du groupement d'employeur, les salarié.e.s mis à disposition sont sous la responsabilité opérationnelle des entreprises dans lesquels ils sont mis à disposition.

Ils sont ainsi soumis aux mêmes règles de sécurité que les salarié.e.s de la structure dans laquelle ils exercent.

Concernant la santé au travail, ils sont suivis par leur employeur VénétiS en lien avec l'Amiem.

## Formation des salariés

Voir développement du capital humain

### Développement du capital humain / employabilité

L'employabilité des salarié.e.s de Vénétis est au cœur de sa raison d'être. Nos salarié.e.s en CDI en temps partagé sont particulièrement demandeur.se.s de formations pour maintenir leurs compétences dans un monde qui évolue très vite, et apporter le meilleur service possible à leurs adhérents.

Vénétis souhaite aussi pouvoir accompagner ses salarié.e.s sur le volet des savoir-être et des compétences comportementales, sujets particulièrement importants dans le temps partagé et utiles pour chacun.e dans une démarche de développement du capital humain.

En matière de formation, les investissements sont donc importants. En 2023 c'est

76 personnes sur un effectif de 156 salariés soit 48 % de l'effectif global en 2023 a été formé.  
37 formations réalisées dont 14 formations collectives (contre 9 formations collectives en 2022)  
23 formations individuelles  
17 salariés de moins d'un an ont bénéficiés d'une formation  
1076 heures de formation contre 937 heures de formations en 2022.  
Le coût pédagogique pour l'ensemble représente un montant de 44 500€ contre 42 243 en 2022.

Les besoins en formation sont travaillés avec les adhérents, le salarié et son référent RH chez Vénétis, à l'occasion, notamment de la campagne annuelle d'entretien. Les points réguliers réalisés au cours de l'année permettent également d'être agile pour répondre à des besoins urgents des entreprises adhérentes lié à la formation de nos salariés et / ou de mettre à profit les périodes de sous-activité pour travailler sur le projet professionnel des salariés et leur formation.

Un book de MOOC a été constitué pour leur permettre de s'autoformer également

### Lutte contre le travail précaire sur le territoire

Objet même du groupement d'employeur.

Lutter contre l'emploi précaire et la déqualification en proposant des CDI en temps partagé, portés par le groupement d'employeur.

Chez Vénétis, les salarié.e.s travaillent à "temps choisi". Pour la grande majorité d'entre eux à temps plein et pour d'autres 3 ou 4 jours par semaine, dans deux organisation à minima.

En cas de défection d'un adhérent, Vénétis se charge de trouver le complément de temps de travail pour le.la salarié.e concerné.e et porte son salaire le temps de retrouver une entreprise adhérente ayant besoin de sa compétence.

La mutualisation du risque, portée par les adhérents et les salariés, la solidarité entre les communautés a par exemple permis de ne licencier personne en 2020 alors même que Vénétis a permis à de nombreuses entreprise d'amortir les effets de la crise.

### Information du personnel / entretiens annuels

Information du personnel via le CSE et via une plateforme numérique avec accès personnel.

Dématérialisation de la paie et de la gestion des congés via des outils dédiés, portail spécifique pour les salariés avec accès à toutes les informations dont ils ont besoins (process, contacts, compte rendu de CSE, informations pratiques etc.)

Les entretiens annuels sont conduits chaque année avec tous les salarié.e.s. Ils sont réalisés par le référent Vénétis, employeur du.de la salarié.e.s après qu'un point ait préalablement été réalisé avec les adhérents.

Les adhérents réalisent également souvent des entretiens annuels avec les salariés Vénétis qu'ils considèrent comme partie intégrante de leur équipe.

Des points tripartites sont aussi réalisés en fonction des demandes / attentes.

### Accueil / intégration des nouveaux collaborateurs

L'intégration des nouveaux.elles collaborateur.rice.s se fait par territoire.

Recu.e.s par le responsable de territoire, ils se voient remettre un kit d'accueil, intègrent le trombinoscope, sont annoncés dans la newsletter des salarié.e.s et accueillis sur les réseaux sociaux.

Le premier jour de démarrage, ils reçoivent un mail de la direction leur souhaitant une bonne première journée et le soir un appel de leur référent pour débriefing.

Il sont ensuite convié à une matinale d'intégration avec leurs pairs.

Le projet onboarding 2023 a permis par ailleurs d'améliorer l'accueil aussi côté adhérent et les salariés Vénétis peuvent désormais bénéficier d'un "parrain" ou d'une "marraine".

## Préservation de l'environnement

### Gestion et optimisation des énergies

Mise en place d'un groupe de travail "bureaux vert" composé de membres salariés de Vénétis et de l'entreprise locataire de nos locaux, qui conduit et propose des actions de sensibilisation en matière environnementale.

### Réduction, tri et recyclage des déchets

Mise en place d'un groupe de travail "bureaux vert" composé de membres salariés de Vénétis et de l'entreprise locataire de nos locaux, qui conduit et propose des actions de sensibilisation en matière environnementale.

Mise en place du compost et panneaux d'information et d'affichage sur le tri sélectif.

### Ecoconstruction et éco-rénovation des bâtiments

Engagement pris : si nouveau projet de rénovation ou de construction, mettre une clause dans notre appel d'offre concernant l'éco rénovation / construction

### Gestion et optimisation des déplacements professionnels

Engagement réalisé : mutualiser les déplacements et renforcer encore le covoiturage au sein de la structure de gestion.

Engagement réalisé : communiquer davantage auprès de nos salarié.e.s et mettre en place des actions visant à favoriser les mobilités douces lorsqu'elles sont possibles.

## Bonnes pratiques des affaires / responsabilités des fournisseurs

### Politique de respect des fournisseurs

Engagement pris et réalisé : payer les fournisseurs à réception de la facture quand la trésorerie le permet et au plus tard à la date d'échéance.

### Vérification de la bonne application des 10 principes du Global Compact

Engagement pris : à chaque mise en place d'un nouveau projet, le relire à l'aune des 10 principes du Global Compact.

## Intérêts des clients et consommateurs

### Politique qualité / écoute clients

Engagement réalisé en 2021 : cartographie des expériences de chacune de nos parties prenantes et mise en place d'enquêtes qualitative et quantitative. Première cible : les salarié.e.s avec un baromètre et des entretiens individuels dont la restitution est prévue à l'automne. La même chose sera réalisé avec nos adhérents fin 2021.

Engagement réalisé en 2022 et 2023 : consultation de toutes nos parties prenantes pour construire le nouveau projet stratégique 2030 et la refonte de la plateforme de marque.

## Développement local et intérêt général

### Achats locaux en Bretagne

Engagement réalisé :

- auditer nos achats et chaque fin de contrat, privilégier des acteurs locaux.
- tous les nouveaux partenaires 2022 et 2023 sont bretons

### **Engagement sociétal et en faveur de l'intérêt général**

Engagement réalisé : renforcer nos liens avec les réseaux économiques, établissements d'enseignement supérieur, associations et collectivités du territoire. 45 actions de mécénat de compétence cette année 2023.

Engagement à réaliser : réaliser notre bilan carbone et entamer des démarches vers la comptabilité extra financière

### **Actions en faveur de la culture et la langue bretonne**

Engagement pris : nommer nos salles avec des noms bretons, afficher les affiches de Nono réalisées avec PEB dans plusieurs salles de nos locaux

## **Savoir faire / Certifications**

### **Education et formation sur le territoire**

Certification qualiopi obtenue en 2023

### **Certifications qualité / environnementales**

Réalisé :

- Certification de nos activités de formation avec Qualiopi
- audit a competence egale

### **Certifications RSE / Bretagne 26000**

On démarre par un bilan carbone avec objectif d'intégrer la démarche RSE Bretagne 26000 d'ici à 3 ans.